

Prendre le train pour Luxembourg coûtera 13,50€ en moins par mois

mardi 7 novembre 2017 06h00 - Lydie PICARD - L'Avenir



***Abonnement moins cher et parking gratuit pour les frontaliers qui prennent le train à Arlon.-
Éda Benjamin ALAIME***

Pour inciter les frontaliers à quitter la voiture pour le train, le prix de l'abonnement diminuera. Et les parkings SNCB d'Arlon seront gratuits.

À partir du 1er décembre, prendre le train pour le Grand-Duché coûtera 13,50€ en moins par mois (135€ de réduction pour les abonnements annuels). C'est une des mesures prises entre la Belgique et le Grand-Duché pour renforcer l'attractivité de l'offre ferroviaire transfrontalière.

Les ministres François Bellot (Mobilité), pour la Belgique, et François Bausch (Infrastructures), pour le Grand-Duché, ont signé lundi après-midi à Arlon une lettre d'intention visant à renforcer la coopération ferroviaire entre les deux pays. *«Ce n'est pas un point final, mais un point intermédiaire»*, annonce le ministre Bellot. *«Ce sont plus que des mesures psychologiques. Elles ont un coût»*, renchérit le ministre Bausch.

1. Baisse du coût de l'abonnement et parking gratuit La baisse du coût des abonnements mensuels sera prise en charge par le Grand-Duché (soit un effort estimé à 300 000€).

En contrepartie, la SNCB mettra gratuitement à la disposition des détenteurs d'un abonnement Belgique-Luxembourg, des parkings à proximité des gares. Et ce dans toutes les

gares de la province. Dans les faits, rappelons que seuls les parkings SNCB d'Arlon sont payants.

Pour les navetteurs au départ d'Arlon cela représente donc une économie mensuelle de 45€, selon les chiffres donnés par le ministre Bellot. *«Aujourd'hui cela coûte 125€ par mois (abonnement et parking) pour aller d'Arlon à Luxembourg en train, à partir du 1er décembre, cela coûtera 80€. Soit 2€ par trajet»*, précise le ministre fédéral.

Un effort qui n'efface pas complètement la «taxe frontière». Cela reste donc financièrement plus intéressant de rallier Luxembourg au départ de la première gare luxembourgeoise de la frontière, même si en termes de mobilité ce n'est pas toujours le cas, surtout dans le sud de la province.

Pour le moment, les deux ministres n'ont pas l'intention d'aller plus loin dans l'effort tarifaire.

2. Flex-pass plus flexible Par ailleurs, l'offre Flex Pass – M-Pass sera plus flexible. Pour rappel, sur présentation d'un M-Pass luxembourgeois obtenu auprès de son employeur, un frontalier belge peut acheter un abonnement transfrontalier Flex Pass en Belgique et bénéficier d'une remise. Cette offre était annuelle. Une version trimestrielle du Flex Pass sera lancée à partir du 1er décembre. Et à partir de cette date, le début et la fin de validité du M-Pass et du Flex Pass ne devront plus obligatoirement coïncider.

Ces mesures seront évaluées après un an de mise en œuvre. Elles seront accompagnées d'une campagne de communication et de sensibilisation, notamment au sein des entreprises grand-ducales qui emploient des frontaliers belges.